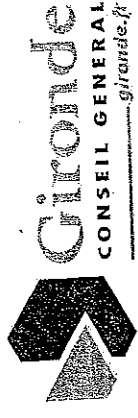


► La Gironde, mon département



Réforme des collectivités, les élus girondins en action

600 élus girondins ont répondu à l'invitation de Philippe Madrelle, mercredi dernier à Saint-Loubès.

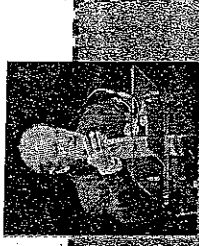
« Réforme des collectivités territoriales : où va t-on ? »... Tel était le thème de la réunion organisée mercredi soir à la Coupole de Saint-Loubès.

Force est de constater que ni le froid, ni l'absence de Bertrand Delanoë, retenu à Paris, n'auront entravé la forte détermination des élus girondins présents dans la salle. Ils étaient, en effet, plus de 600 à être venus écouter et échanger

avec les différents orateurs qui se sont succédés au micro : Alain Anziani, Sénateur et Président de la Fédération Départementale des élus socialistes et républicains, bien sûr, mais aussi Hubert Hubrecht, professeur de droit public à la faculté de Bordeaux et à l'Institut d'Études Politiques, Philippe Madrelle, Président du Conseil Général ou encore Gilles Savary, vice-prési-

dent du Conseil Général. Face à la réforme politique et insidieuse imposée par l'État, les élus girondins ont réaffirmé leur intention de ne pas laisser tuer les départements et les communes et de défendre la démocratie locale, les services de proximité et les intérêts de leurs administrés. Car loin d'être une affaire d'élus, la bataille menée aujourd'hui par les élus locaux, quelle que soit leur appar-

tenance politique, concerne avant tout chaque citoyen. C'est d'ailleurs pourquoi, en conclusion de son intervention, Philippe Madrelle a rappelé qu'il était du devoir du chef de l'État de respecter celles et ceux qui lui ont délégué leur pouvoir et donc de soumettre cette réforme à leur vote par l'intermédiaire d'un référendum.



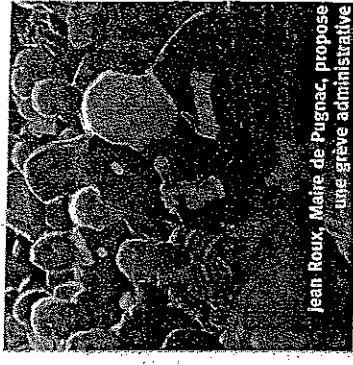
► **Philippe Madrelle**
Président du Conseil Général

En supprimant la clause de compétence générale de l'exécutif local, l'État transforme les élus qui ont été élus pour représenter les citoyens de l'État, en délégués de l'État. Alors qu'ils laissent décomposer sans le Département, qui organise sans le Département les services publics, les élus de l'État ne peuvent pas assurer leur rôle de représentation.



► **Françoise Guimon**
Maire de Lignan - 730 habitants

« Je suis maire depuis 1984, depuis 25 ans. Cette réforme m'angoisse. Imaginez que ma commune, Lignan-de-Bordeaux, 730 habitants, puisse faire partie d'une métropole me fait très peur. Nous y perdrons notre identité et notre rôle d'élus de proximité. Ce n'est pas ma façon de fonctionner. Je vois bien l'effet



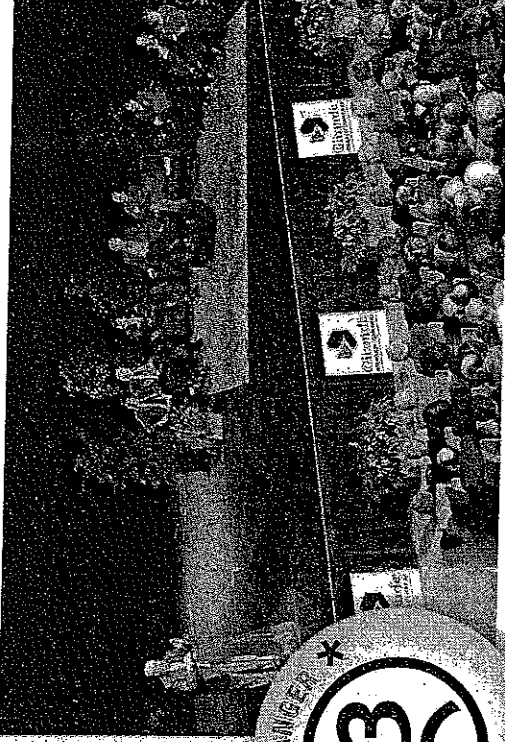
Jean Roux, Maire de Pugnac, propose une grève administrative

« Ils ont dit... »

domaine de l'eau, je suis présidente du Syndicat intercommunal d'études et de travaux du bassin versant de la Pimpine et à ce titre j'ai reçu une lettre du Conseil Général ne m'assurant pas de l'aide du département pour financer un demi-poste de technicien de l'eau en janvier prochain. Ne plus pouvoir mener les projets pour lesquels nous avons été élus me fait très peur. Ça n'a jamais été aussi difficile, j'en perds le sommeil ! »

► **Pierre Durand**
Maire de Saint-Loubès
7748 habitants

« Faire évoluer la fiscalité des entreprises, certes... mais pas au détriment des ménages ! Or, en l'état la réforme qui nous est imposée va impacter directement la vie quotidienne des citoyens. »



« Ne laissons pas tuer la proximité départementale »

► **Jeanne-Marie Baup**
Maire d'Uzeste
454 habitants

« Si nous avons pu mettre en place, dans notre commune, le multi accueil, créer une déchèterie aux normes ou proposer des loisirs aux jeunes c'est grâce aux recettes de la taxe professionnelle. Quant à la suppression de la clause générale de compétence, c'est inconcevable. Car, sans l'aide du Département, une petite commune comme la nôtre ne peut pas vivre ! »



► **Hubert Hubrecht**
Professeur de droit public à la faculté de Bordeaux et à l'Institut d'Études Politiques

« C'est une réforme saute-mouton. Illogique, du moins supposant que l'on a priori les projets de loi différents. On commence tout simplement par la fin en supprimant la taxe professionnelle, avant même que le débat d'adhésion que l'ordre de travail planche sur les compétences des communes, sinon des centres des différents échelons. »

► **Guy Duborie**
Maire de Flaujacgues - 523 habitants

« La suppression de la clause générale de compétence c'est la mort programmée de nos investissements, de nos commerces, de nos services de proximité... C'est toute une économie locale qui va disparaître ! Nous ne pourrions même plus faire face à nos dépenses obligatoires. »



► **Alain Anziani**
Sénateur

Les futur conseiller territorial élu pour 80% au scrutin majoritaire uninominal à un tour. Selon un calcul, il disposera de deux mandats, d'un ne compléterait que pour un. Il posséderait deux des conseils d'arrondissement.

« Un vent de fronde se lève, au-delà des clivages politiques, pour défendre la France des diversités, de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. »

La Gironde, non département

La Gironde menacée

Des partenariats, des actions et des services en danger !

La suppression de la taxe professionnelle et la réforme des collectivités territoriales, est critiquée par la très grande majorité des élus locaux, quelle que soit leur appartenance politique ! Ce chantier présente un véritable danger pour l'avenir des départements, qui pourrait entraîner la suppression de nombreuses aides et la disparition de services de proximité. Présentation des grandes lignes de cette réforme qui, pour beaucoup, s'apparente à un recul de la décentralisation.

La suppression de la taxe professionnelle va littéralement asphyxier les collectivités territoriales car les dotations de l'État seront loin de compenser le manque à gagner. Privés de leur principale source de recettes, les communes, intercommunalités, Départements et Régions ne disposeront plus des capacités d'actions nécessaires... alors même

que les besoins en termes de solidarité, d'actions sociales ou encore d'aides à l'emploi ne cessent d'augmenter.

Quant à la réforme des collectivités territoriales, elle prévoit la création de conseillers territoriaux (3 000), siégeant à la fois au Conseil Général et au Conseil Régional. Ils seraient élus à partir de 2014. La réforme telle qu'elle est envisagée aujourd'hui aura des répercussions négatives pour tous les Girondins, à commencer par les plus fragiles. Ainsi, l'éventuelle suppression de la clause générale de compétence (voir définition) ne permettrait plus au Département d'aider les communes dans leurs projets. Cela entraînera également la disparition de nombreuses aides aux associations, à l'agriculture, au sport, à la culture...

Pour comprendre les répercussions de ces réformes sur les acteurs locaux, 3 représentants de secteurs incontournables de la dynamique girondine témoignent.

« La proximité : une valeur partagée par la Chambre d'Agriculture et le Conseil Général. »

Bernard Artigue, Président de la Chambre d'Agriculture de Gironde

« Le secteur agricole et viticole joue un rôle déterminant pour l'économie, l'aménagement et le développement du territoire girondin. Aujourd'hui, le Conseil Général est à nos côtés pour soutenir les organismes d'élevage, les filières qualité ou encore aider à l'organisation des Marchés des Producteurs de Pays. Son engagement est aussi un véritable levier pour obtenir d'autres financements. Sans oublier les aides directes apportées aux agriculteurs. Demain, il est indispensable que le Département puisse continuer à rester à l'écoute de nos préoccupations et à nous accompagner dans nos actions de proximité. »

« Les actions menées en commun avec le Conseil Général sont synonymes de création d'emplois ! »

LES MISSIONS DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde est un établissement public administré par des artisans au service des artisans. Elle les représente auprès des pouvoirs publics et les accompagne dans toutes les étapes de leur vie professionnelle :

- se former ;
- développer leur entreprise ;
- défendre leurs intérêts.

Yves Petitjean, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

« Grâce au concours du Conseil Général, nous pouvons développer des actions spécifiques synonymes de créations d'emplois, de richesse et de cohésion sociale. Ainsi, une action de la filière bâtiment a permis de positionner l'artisanat girondin sur les marchés de l'éco-construction et de la rénovation énergétique des bâtiments existants. Une trentaine d'artisans de la filière « bois-construction » ont pu, grâce à des aides du G33, moderniser leur atelier pour répondre aux contraintes réglementaires. En 2009, une centaine de créations-reprise en milieu rural ont également été suivies par nos services dans le cadre du dispositif d'aides du Conseil Général « CREAGR ». »

Les chiffres clés

22 453 C'est le nombre d'entreprises artisanales en Gironde (250 métiers différents). En 2008, plus de 3 000 créations d'entreprises artisanales.

70% de ces entreprises ont moins de 6 salariés.

+ de 49 000 C'est le nombre de salariés travaillant dans le secteur (soit une augmentation de plus de 5 000 postes en 4 ans) auquel il faut ajouter 3 700 apprentis et 780 conjoints collaborateurs déclarés.

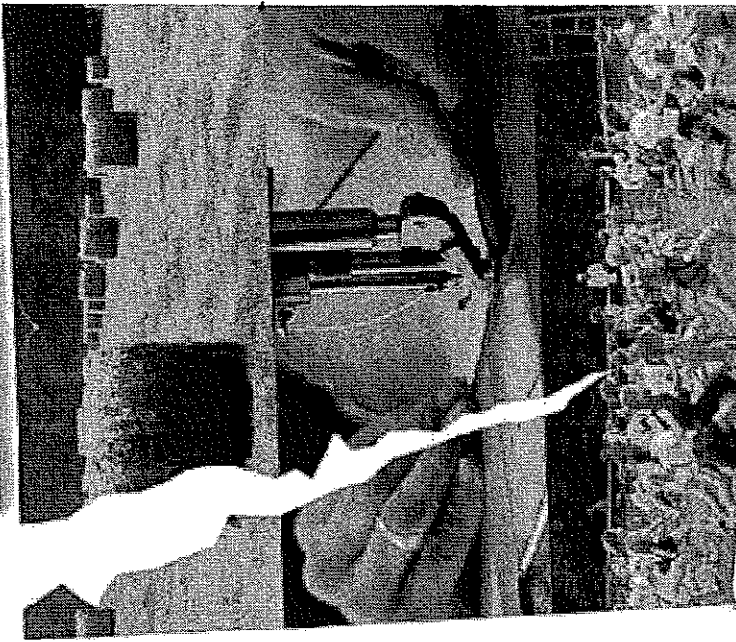
À RETENIR

En 2010, la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par une dotation de l'État représentera une perte de **8 millions d'euros pour la Gironde** !

Aujourd'hui, les **impôts locaux** sont payés, en France, à 49% par les ménages et à 51% par les entreprises. Avec la réforme envisagée, ils seront supportés à **73% par les ménages et 27% par les entreprises**.

La suppression de la clause générale de compétence pourrait se traduire par :

- **55 millions d'euros d'aides en moins pour les communes de Gironde** ;
- **plus de 30 millions d'euros de subventions en moins** pour près de 2 000 associations girondines (dans les domaines sportif, culturel, social...) ;
- **25,6 millions d'euros d'aides en moins** dans le secteur économique.



VOUS AVEZ DIT CLAUSE GÉNÉRALE DE COMPÉTENCE ?

La clause générale de compétence est la garantie pour le Département de pouvoir agir dans tous les domaines (autres que ses missions obligatoires) qu'il juge indispensables, sans exception.

« L'appui du Conseil Général apporte la cohérence nécessaire aux politiques sportives en Gironde. »

LES MISSIONS DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

Le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) est le représentant de l'ensemble des disciplines sportives et des Clubs en Gironde. Il a pour mission de promouvoir et de favoriser le développement de la pratique sportive dans le respect des valeurs du sport : esprit d'équipe, solidarité, tolérance... Ses principaux chantiers, en Gironde, sont de :

- favoriser le rôle du sport dans l'éducation et la formation ;
- améliorer la santé publique par l'activité physique ;
- promouvoir le bénévolat et la citoyenneté active au moyen du sport ;
- mettre le sport au service de l'inclusion sociale, de l'intégration et de l'égalité des chances ;
- lutter contre le dopage ;
- renforcer la prévention contre le racisme, la violence et toutes les formes de discrimination.

Les chiffres clés

80 C'est le nombre de Comités Sportifs en Gironde.

1 551 c'est le nombre de clubs et sections sportives sur le département.

+ de 300 000 sportifs licenciés

Patrick Hude, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif

« Plus d'une soixantaine de conventions signées avec les Comités Sportifs Départementaux, cofinancement de nombreux équipements communaux et intercommunaux, soutien au sport scolaire et à l'emploi sportif, aide à l'acquisition de matériel : l'appui du Conseil Général au CDOS est aujourd'hui très important. La suppression de la clause générale de compétence et la baisse des moyens financiers participeraient à la disparition, au plan national, de 1 milliard d'euros annuel apporté par les collectivités départementales et régionales dans le sport, l'action du CDOS s'en trouverait bien entendu affectée, ses missions sensiblement amoindries et sa capacité opérationnelle et d'initiative affaiblie. »

Le Conseil Général de la Gironde et le CDOS, c'est aujourd'hui un partenariat efficace. La fin de cette coopération limiterait, au mieux mais de façon significative, de nombreux programmes sportifs menés pour l'intérêt général ou, au pire... y mettrait un terme ! »